

Appel à lettres d'intention pour le hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien (MADIO)

Petites subventions

- **Pays éligibles** : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles
- **Date d'ouverture** : lundi 28 juillet 2025
- **Date de clôture** : vendredi 29 août 2025, 23 h 59 (heure de Madagascar, GMT+3)
- **Montant de la subvention** : petite subvention (50 000 USD maximum)

En raison des fonds limités restant dans notre allocation actuelle pour cette phase d'investissement, veuillez noter que seul un nombre très restreint de projets sera sélectionné dans le cadre de cet appel.

[Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques \(CEPF\)](#) et son équipe régionale de mise en œuvre (RIT) pour le hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien acceptent les lettres d'intention (LOI) [des organisations de la société civile](#) pour des projets qui favorisent l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) en réponse au changement climatique et qui répondent aux critères d'éligibilité et géographiques de cet appel à propositions.

Pour plus d'informations sur les investissements du CEPF dans le hotspot, veuillez consulter :

- Le profil d'écosystème : [anglais](#) - [français](#)
- Adaptation fondée sur les Ecosystèmes dans l'océan Indien : [anglais](#) - [français](#)

1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

a. Candidats éligibles

Les organisations non gouvernementales, les groupes et associations communautaires, les universités et instituts de recherche, les entreprises privées et autres organisations de la société civile sont éligibles.

Les candidats sont vivement encouragés à se familiariser avec le site web du CEPF, en particulier avec les sections « [Éligibilité](#) », « [Avant de postuler](#) » et « [Comment postuler](#) ». Les candidats potentiels qui ne sont pas certains de l'éligibilité de leur organisation ou de leur projet sont invités à contacter la RIT à l'adresse cepfproposals@iucn.nl pour obtenir des éclaircissements.

b. Thèmes éligibles

EXCLUSIVEMENT ÉLIGIBLE POUR MAURICE

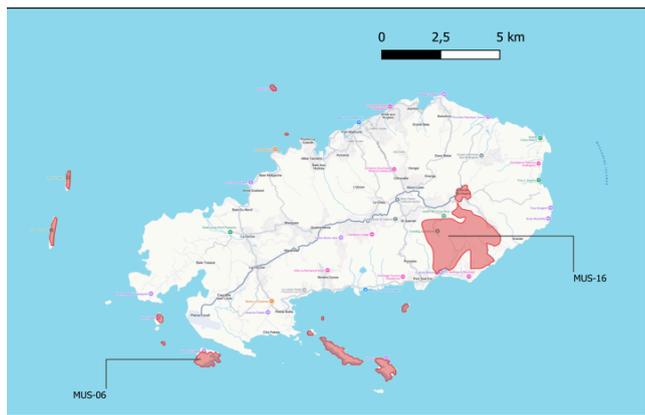
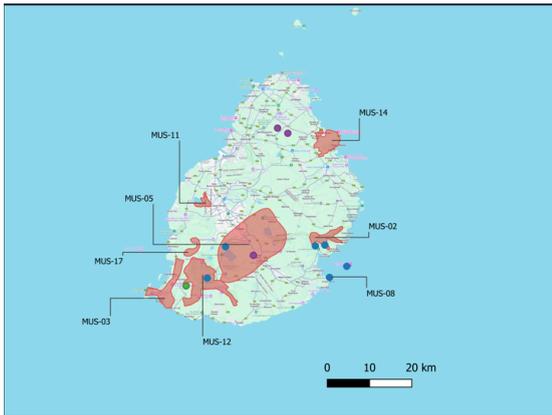
Priorité d'investissement 1.1 : Mise en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes, y compris l'agroforesterie, « l'agriculture climato-intelligente », l'éradication des espèces exotiques envahissantes, la restauration des bassins versants et des écosystèmes côtiers dégradés (y compris les zones humides, les mangroves, les récifs et les herbiers marins), et la promotion de la gestion durable des écosystèmes côtiers et terrestres.

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de concevoir et de mettre en œuvre des solutions d'AfE et basées sur la nature (SbN), ainsi que des actions de conservation qui répondent aux impacts climatiques dans les Zones clés pour la Biodiversité (ZCB) prioritaires. Les activités analyseront les impacts négatifs du changement climatique sur les moyens de subsistance de la population humaine et proposeront des solutions qui peuvent soutenir, conserver ou restaurer les espèces et les espaces naturels de manière à réguler ou à diminuer les impacts négatifs. Les solutions identifiées devront ensuite être planifiées sur la base d'une compréhension de leurs coûts et des stratégies pour couvrir ces coûts, à la fois pendant les projets et au-delà, afin d'assurer la durabilité et la continuité des nouvelles actions d'AfE.

! ATTENTION :

- **Seuls les projets axés sur une ou deux des approches suivantes seront considérés comme éligibles à cet appel :**
 - i. Développer et promouvoir des moyens de subsistance diversifiés et résilients au changement climatique : agriculture climato-intelligente, tourisme axé sur la nature, récolte de produits naturels.
 - ii. Promouvoir le contrôle et l'éradication des espèces exotiques envahissantes.
- **Les projets doivent contribuer à l'un ou plusieurs des objectifs suivants du CEPF :**
 - ✓ 16 500 femmes et 16 500 hommes avec un revenu accru en conséquence d'activités de subsistance fondées sur les écosystèmes (pêche durable, tourisme axé sur la nature, récolte de produits naturels...)
 - ✓ 1 000 hectares d'écosystème de petites îles où les espèces exotiques envahissantes ont été supprimées ou réduites
- **Les projets doivent être mis en œuvre dans au moins l'une des 10 ZCB prioritaires** pour les investissements du CEPF à Maurice énumérées ci-dessous, en évitant toutefois les zones déjà couvertes par des projets en cours de financement par le CEPF.

Code KBA	Nom de la KBA
MUS-2	Chaîne des Monts Bambou
MUS-5	Forêts Reliques du Plateau Central
MUS-14	Plaine des Roches - Bras d'Eau
MUS-12	Parc National des Gorges de la Rivière Noire et Zones Adjacentes
MUS-3	Chamarel - Le Morne
MUS-8	Îlots du Sud-Est de l'Île Maurice
MUS-16	Versant Sud de Grande Montagne
MUS-17	Yémen-Takamaka
MUS-11	Montagne Corps de Garde
MUS-6	Îlots de Rodrigues



i LEGEND - LÉGENDE

 **CEPF priority KBA - CEPF ZCB prioritaires**

 **Strategic Direction 1 - Direction Stratégique 1**

 **Strategic Direction 2 - Direction Stratégique 2**

 **Strategic Direction 3 - Direction Stratégique 3**

 **Strategic Direction 4 - Direction Stratégique 4**

- Les **projets multi-ZCB** sont éligibles.
- Les **projets** sont éligibles uniquement si les activités proposées ont un impact sur la partie terrestre des ZCB.
- Les activités menées dans les ZCB nécessitent parfois l'**autorisation du propriétaire/gestionnaire de la zone**. Si une autorisation est requise pour votre projet, veuillez vous assurer que vous êtes dûment autorisé ou que vous avez pris les mesures nécessaires pour obtenir l'autorisation officielle avant de soumettre la lettre d'intention.

Pour vous aider à localiser les 10 ZCB éligibles pour cet appel, une carte interactive indiquant toutes les ZCB prioritaires identifiées par le CEPF dans le hotspot est disponible [ici](#).

ÉLIGIBLE POUR LES COMORES, MADAGASCAR, MAURICE ET LES SEYCHELLES

! ATTENTION

- Pour être éligibles, **les projets doivent se concentrer sur une seule des priorités d'investissement** énumérées ci-dessous.
- Les **projets ne doivent pas nécessairement être mis en œuvre dans les ZCB prioritaires**. Toute région des quatre pays du hotspot est éligible.

Priorité d'investissement 2.3 : Appui à la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de réduction des risques de catastrophe.

Les catastrophes climatiques ou sanitaires sont souvent dévastatrices dans les îles de l'océan Indien. Les systèmes d'alerte précoce en lien avec l'agriculture, et permettant d'anticiper de tels événements, ne sont pas toujours suffisamment efficaces. Les projets éligibles seront ceux qui favorisent l'utilisation et le partage d'informations climatiques. Sur la base de bulletins agro-météorologiques produits par les services météorologiques et des calendriers culturels

également disponibles par saison et région, il s'agira de promouvoir une communication rapide adaptée aux utilisateurs finaux, reconnaissant les activités et capacités différenciées des agriculteurs et agricultrices. Pour ce faire, les médias et les méthodes de vulgarisation seront mobilisés pour rendre effective l'utilisation des résultats de ces bulletins par le plus grand nombre possible. Le défi consiste beaucoup plus à systématiser et à pérenniser ce système de partage, qu'à l'opérationnaliser. Il importe par conséquent que les autorités se l'approprient tout en cherchant à assurer la durabilité des moyens (humains, financiers, techniques).



Spécificités pour les Comores :

Les projets éligibles seront ceux qui prendront en compte tous les aspects suivants :

- Renforcer les systèmes d'alerte précoce, adaptés aux réalités locales des Comores ;
- Faciliter la mise à disposition de données climatiques utiles aux agriculteurs et aux communautés rurales ;
- Fournir des bases solides et durables pour garantir la poursuite des actions au-delà du financement ;
- Promouvoir une collaboration étroite avec les autorités locales, les plateformes communautaires et d'autres acteurs clés tels que la Direction Technique de la Météorologie (DTM) et la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC).



Spécificités pour Madagascar :

La priorité sera donnée aux projets qui prennent en compte tous les aspects suivants :

- Renforcer l'existence, la diffusion et l'utilisation d'informations climatiques provenant de sources fiables au profit des communautés agricoles locales situées à proximité des ZCB ;
- Renforcer les systèmes d'alerte précoce existants adaptés au système agricole grâce à la collaboration avec les acteurs de la gestion/réduction des risques de catastrophe ;
- Promouvoir et/ou tester des actions innovantes de réduction des risques de catastrophe (RRC) utilisant des solutions fondées sur la nature, telles que l'ECO-DRR dans ou autour des ZCB ;
- Mettre en place un moyen de pérennisation du ou des systèmes mis en place ;
- Être dirigé par des organisations de la société civile ayant une expérience avérée dans la conduite de projets de gestion/réduction des risques de catastrophe ;



Spécificités pour Maurice :

Les projets éligibles seront ceux qui démontrent une expérience préalable dans les deux domaines suivants :

- La réalisation d'évaluations communautaires de la vulnérabilité et des capacités (ECVC) ou de méthodologies participatives comparables d'évaluation des risques ; et
- La mise en œuvre ou la facilitation de formations communautaires à la préparation aux risques de catastrophe (FCPRC).



Spécificités pour les Seychelles :

Les projets éligibles sont ceux qui prévoient de mettre en œuvre l'une des actions suivantes :

- Systèmes communautaires de préparation aux catastrophes et d'alerte précoce : les projets doivent donner aux OSC locales les moyens de créer des comités d'alerte précoce spécifiques à chaque communauté, d'élaborer des plans d'intervention d'urgence adaptés et d'organiser régulièrement des exercices d'évacuation. Cela garantit la diffusion rapide et

efficace des informations essentielles aux ménages vulnérables, renforçant ainsi leur capacité à faire face aux aléas.

- Renforcement des capacités des communautés et OSC locales : les projets doivent renforcer les capacités des dirigeants communautaires et des organisations communautaires locales (OCL) dans les zones côtières vulnérables des Seychelles en mettant l'accent sur la fourniture d'une formation et de ressources complètes. Cela comprend les compétences essentielles en matière de réduction des risques de catastrophe (RRC), telles que les premiers secours, le soutien psychosocial, l'évaluation des dommages et l'intégration des connaissances traditionnelles dans les stratégies modernes de préparation aux catastrophes. Il s'agit également d'améliorer leur compréhension, leur planification et leur conception de solutions d'AfE spécifiquement destinées à la protection du littoral et à la RRC, en intégrant les actions communautaires aux objectifs de résilience.

Les organisations de la société civile éligibles qui postulent dans le cadre de cette priorité d'investissement doivent démontrer leur expérience en matière de gestion/réduction des risques de catastrophe.

Pour les quatre pays, la priorité sera donnée aux projets qui tiennent compte des aspects suivants :

- Partenariat/ collaboration avec divers acteurs, plateformes ou clusters du secteur public ou d'autres secteurs,
- Plans clairs pour la poursuite du projet après la date de fin proposée,
- Complémentarité avec les projets existants et coordination ou partenariat avec d'autres organisations afin d'éviter les doubles emplois,
- Participation des institutions locales,
- Impact significatif sur les communautés locales, renforçant leur résilience et leur capacité à protéger la biodiversité,
- Approbation des autorités gouvernementales compétentes.

Priorité d'Investissement 3.3 : Appui à l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels et d'organisations spécialisés en conservation de la biodiversité, services écosystémiques et changement climatique en soutenant, par de petites subventions, la formation technique et pratique.

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de soutenir l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes professionnels et de consolider et maintenir une communauté régionale de conservation avec pour objectif d'intégrer l'AfE dans les actions des gouvernements et du secteur privé à long terme. L'objectif est de combler les lacunes en matière de formation dans le hotspot MADIO grâce à des opportunités de formation, notamment en soutenant l'élaboration de programmes courts destinés aux jeunes dirigeants communautaires, professionnels du développement et autres acteurs concernés. Les projets permettant à de jeunes professionnels du hotspot de participer à des programmes de formation ou à des stages d'échange, y compris à l'étranger, et visant à renforcer la capacité d'adaptation et à réduire l'exposition aux risques climatiques sont éligibles, à condition que les fonds ne soient pas utilisés pour couvrir les frais de scolarité ou pour entreprendre des études de licence, de master ou de doctorat.



Spécificités pour les Comores :

Les projets éligibles seront ceux qui prennent en compte tous les aspects suivants :

- Mettre en place des initiatives durables de formation à l'AfE et de visites d'échanges sur le terrain, plus particulièrement dans les domaines de la restauration forestière et de l'identification des plantes (botanique), en collaboration avec des écoles de formation, des centres techniques ou l'Université des Comores, à l'intention de jeunes professionnels et étudiants ;
- Mettre en place un système structuré de suivi des apprenants, de gestion des connaissances et d'évaluation des résultats, garantissant la responsabilité et la continuité de l'apprentissage ;
- Soutenir la création ou le renforcement d'un réseau dynamique de jeunes professionnels et étudiants engagés dans l'AfE, la résilience communautaire et les questions de conservation des écosystèmes aux Comores.



Spécificités pour Madagascar :

Les projets éligibles seront ceux qui prennent en compte tous les aspects suivants :

- Développer et intégrer des programmes courts durables dans les établissements de formation, les collèges ou les universités axés sur l'AfE et le changement climatique pour les étudiants et les jeunes professionnels ;
- Développer un système de responsabilisation, de gestion des connaissances et de suivi des apprenants dans le cadre du programme élaboré ;
- Soutenir ou mettre en place un réseau actif de jeunes professionnels et d'étudiants sur les thèmes de l'AfE et du changement climatique.

Les entités souhaitant s'engager dans cette priorité d'investissement doivent démontrer une expérience réussie dans le soutien au développement et à la mise en œuvre de programmes de formation.



Spécificités pour Maurice :

La priorité sera donnée aux projets qui prennent en compte tous les aspects suivants :

- Inclure une évaluation complète des besoins visant à identifier les lacunes et les opportunités pour l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels et d'organisations de la conservation ;
- Démontrer l'expérience du candidat dans la conception et la mise en œuvre de contenus de formation adaptés à un vivier de talents prêts pour l'avenir, sur la base des besoins identifiés en matière de renforcement des capacités ;
- Proposer des méthodologies ciblées pour renforcer les capacités des professionnels de la prochaine génération, leur permettant d'appliquer efficacement leurs compétences techniques et pratiques dans leur futur environnement professionnel.



Spécificités pour les Seychelles :

Les projets éligibles sont ceux qui prévoient de mettre en œuvre l'une des actions suivantes :

- Doter les jeunes professionnels d'une expertise en matière d'AfE : les projets doivent viser à fournir des connaissances approfondies et des compétences pratiques en matière d'AfE à une nouvelle génération de jeunes professionnels seychellois, notamment les jeunes diplômés, les conservationnistes en début de carrière et les futurs leaders communautaires. Cela leur permettra d'être bien équipés pour contribuer aux efforts d'adaptation au changement climatique.
- Développer des compétences techniques spécialisées pour la gestion des bassins versants : les projets doivent se concentrer sur le développement de compétences techniques spécialisées chez les jeunes professionnels seychellois dans le domaine de la restauration et de la gestion durable des bassins versants critiques. Cette formation est essentielle pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau et réduire les risques d'inondation grâce à des techniques d'AfE efficaces. Elle peut inclure des cours intensifs de courte durée sur des compétences techniques spécifiques essentielles à l'adaptation au changement climatique, telles que les techniques de restauration écologique (reboisement des bassins versants

supérieurs, conservation des sols ou contrôle de l'érosion, restauration des zones humides, agriculture climato-intelligente).

- Développer des incubateurs d'innovation qui soutiendront des programmes visant à développer de nouvelles technologies, de nouveaux outils et de nouvelles approches pour la conservation de la biodiversité, les services écosystémiques et le changement climatique parmi les jeunes professionnels.
- Créer une collaboration entre le monde académique, les OSC et les agences gouvernementales afin d'offrir aux jeunes conservationnistes la possibilité de lier leurs connaissances approfondies à la mise en pratique sur le terrain de solutions fondées sur la nature contre le changement climatique.

Les entités souhaitant participer à cette priorité d'investissement doivent démontrer une expérience réussie dans l'élaboration et la gestion de programmes de formation.

c. Budget éligible et calendrier

Le montant maximal des petites subventions est de 50 000 USD. Les demandes dépassant ce montant ne seront pas prises en considération.

Les futurs projets financés dans le cadre de cet appel à propositions devraient démarrer le 1er janvier 2026 et se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard, soit une durée maximale de douze (12) mois.

Si le projet proposé s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste dépassant la durée et/ou les critères d'éligibilité du CEPF, il convient de distinguer dans la demande ce qui serait financé par le CEPF de ce qui serait financé par d'autres bailleurs. Cette distinction servira à déterminer l'éligibilité de la demande.

d. Date de soumission

Les lettres d'intention doivent être soumises au plus tard le vendredi 29 août 2025 à 23h59 (heure de Madagascar, GMT+3). Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas prises en considération.

e. Modèles de lettres d'intention et langues de soumission

Le non-respect des modèles de lettre d'intention et de budget entraînera l'inéligibilité de la candidature. Les candidats sont tenus d'utiliser uniquement ces modèles et de ne pas modifier le format des fichiers.

Les demandes de petites subventions peuvent être soumises en **anglais** ou en **français**. Les autres langues ne seront pas prises en considération.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ GÉNÉRAUX

La priorité sera accordée aux projets qui :

- i. Démonstrent que l'activité proposée répond à une vulnérabilité liée à un risque climatique clair.
- ii. Adoptent des approches qui renforcent la résilience des écosystèmes et des communautés au changement climatique.
- iii. Répondent aux priorités identifiées dans les documents de politique ou de stratégie nationale sur le changement climatique du pays concerné
- iv. Démonstrent un impact positif sur l'égalité des sexes.

- v. Démontrent une utilisation efficace et efficiente des fonds.
- vi. Démontrer une stratégie claire pour assurer la viabilité financière.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- Le recours au travail des enfants ou au travail forcé.
- La construction ou la réhabilitation de grands barrages ou complexes.
- Le paiement de salaires ou de compléments de salaire au personnel gouvernemental.
- L'achat d'armes à feu ou d'autres armes.
- Les activités qui favorisent le commerce ou l'utilisation de toute substance figurant dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ou d'autres produits chimiques ou matières dangereuses faisant l'objet d'interdictions, de restrictions ou d'élimination au niveau international en raison de leur toxicité élevée pour les organismes vivants, de leur persistance dans l'environnement, de leur potentiel de bioaccumulation ou de leur potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone.
- L'achat et l'utilisation de pesticides classés dans les catégories IA et IB par l'Organisation mondiale de la santé, ou dans la catégorie II s'ils sont susceptibles d'être utilisés ou d'être accessibles à du personnel non spécialisé, à des agriculteurs ou à d'autres personnes ne disposant pas de la formation, de l'équipement et des installations nécessaires pour manipuler, stocker et appliquer ces produits correctement. ([Anglais](#) - [Français](#))
- Le déplacement physique et la réinstallation de personnes (volontaire ou involontaire).
- L'achat de terrains.
- Activités susceptibles d'avoir un impact négatif sur des habitats critiques.
- Les activités qui introduisent ou utilisent des espèces non indigènes potentiellement envahissantes.
- Enlèvement ou altération de tout patrimoine culturel matériel.

Avant d'octroyer une subvention, le RIT examinera tous les projets à la lumière [des politiques de sauvegarde du CEPF](#) afin de prévenir tout impact négatif potentiel des projets sur les populations humaines et l'environnement.

Le CEPF évaluera également les projets sur la base de l'intégration de la dimension de genre. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent (i) aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([Boîte à outils du CEPF sur le genre](#)) et (ii) comprendre ce que le CEPF attend d'une proposition ([fiche d'information du CEPF sur le genre](#)). Visitez la [page web du CEPF sur le genre](#) pour en savoir plus sur la manière dont le CEPF aborde la question du genre dans les projets qu'il soutient.

3. COMMENT POSTULER

Les demandes de petites subventions peuvent être rédigées en anglais ou en français. Veuillez télécharger le modèle de lettre d'intention et le modèle de budget ou remplir directement le formulaire en ligne (de préférence).

Toute modification apportée aux modèles de la lettre d'intention et de budget rendra la candidature irrecevable. Les candidatures doivent être soumises de préférence en remplissant directement le formulaire en ligne ou, en cas de mauvaise connexion Internet, sous forme de document Word (pour la lettre d'intention) et de feuille Excel pour le budget à l'adresse cepfproposals@iucn.nl au plus tard le vendredi 29 août 2025, à 23 h 59 (heure de Madagascar, GMT+3), en indiquant l'objet suivant dans le mail : LOI_2/2025/SG_CEPF_« PAYS »/« votre organisation ».

Par exemple : LOI_2/2025/SG_CEPF_MADA/IUCN NL

- Anglais : [modèle de lettre d'intention](#) et [modèle de budget](#). / [Formulaire en ligne](#)
- Français : [modèle de lettre d'intention](#) et [modèle de budget](#) / [Formulaire en ligne](#)

4. PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

Une session d'information sera organisée dans chaque pays selon le calendrier et l'approche suivants afin d'informer tous les candidats potentiels et de leur permettre de poser des questions :

 **Pour les Comores** : en présentiel dans les trois îles. **Grande Comore** : le jeudi 31 juillet au bureau ID à Itsandra, à partir de 10h00 (heure des Comores). **Anjouan** : les lundi 4 et mardi 5 août au bureau ID à Mirontsy, à partir de 10h00 (heure des Comores). **Mohéli** : les lundi 11 et mardi 12 août au bureau ID à Fomboni, à partir de 10h00 (heure des Comores).

 **Pour Madagascar** :
Date : mercredi 6 août 2025, de 10 h à 12 h (heure de Madagascar).
Lieu : Hôtel Ibis Ankorondrano
Cette séance peut être suivie en ligne : inscrivez-vous [ici](#) pour participer à la séance d'information en ligne en français.

 **Pour Maurice** : en ligne le mercredi 6 août 2025 à partir de 10h30 (heure de Maurice).
inscrivez-vous [ici](#) pour participer à la séance d'information en anglais.

 **Pour les Seychelles** : session en présentiel le **lundi 4 août de 9h00 à 12h00**, heure des Seychelles, **lieu à confirmer**

Sur cette [page web](#), une série de questions/ réponses sera régulièrement mise à jour par la RIT jusqu'à la date limite de l'appel, afin d'apporter des réponses détaillées aux questions soumises par les candidats.

Avant de soumettre une lettre d'intention, les candidats sont invités à lire les « [12 conseils pour obtenir le financement de votre projet de subvention](#) ».

Le processus de sélection des lettres d'intention prendra environ trois semaines à compter de la date limite de soumission. Tous les candidats seront informés de la décision en temps utile.

Les OSC dont les candidatures auront été pré-sélectionnées seront invitées à fournir une proposition de lettre d'intention plus détaillée. Les propositions de lettre d'intention approuvées se verront attribuer une petite subvention, sur la base d'un accord entre l'UICN NL, en tant que représentant de la RIT, et l'organisation du candidat (le « bénéficiaire »).

Les subventions seront accordées en dollars américains et les accords de subvention seront rédigés en anglais ou en français.

5. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Il est conseillé à tous les candidats de consulter le profil d'écosystème de Madagascar et des îles de l'océan Indien, qui fournit de plus amples informations sur les types d'activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'écosystème : [anglais](#) - [français](#)
- Adaptation fondée sur les écosystèmes dans l'océan Indien : [anglais](#) - [français](#)

Ressources supplémentaires :

- [Eligibilité](#)
- [Avant de postuler](#)
- [12 conseils pour que votre idée de subvention soit financée](#)
- [Base de données des projets CEPF](#)
- [Cycle de vie d'une subvention](#)
- Classification recommandée par l'OMS des pesticides en fonction de leur dangerosité [Anglais](#) - [Français](#)

DÉCLARATION DE NON-RESPONSABILITÉ

En cas de différences de sens ou d'interprétation entre la version originale anglaise et la traduction française, la version originale anglaise prévaut.